

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 17/10/2024 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **N° 57-2024**
Séance du 24 octobre 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7 **Absents : 1**

Représentés : 1 **Pour : 8**

Contre : 0 **Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt Quatre Octobre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
STEHLÉ C, KROGSDAHL A

Absent excusé : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP - **Absent** : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public prévention et gestion des déchets ménagers année 2023

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVH en date du 23/09/2024 votant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public prévention & gestion des déchets ménagers pour l'année 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE

De la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public prévention & gestion des déchets ménagers de l'année 2023.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Le Maire,
R. SIEGEL



Le secrétaire,

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le



ID : 034-213402613-20241024-572024-DE

Synthèse du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service

Déchets Ménagers – 2023 -

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 034-213402613-20241024-572024-DE

Berger
Levrault

Opération de tri sur Montarnaud

Suivi des tournées de collecte par les ambassadeurs de tri après la collecte afin d'informer et sensibiliser les usagers.

- 150 adresses suivies pendant 4 mois (Nov 2022 à Fév 2023)
- 600 contrôles de bacs
- 280 bacs non conformes
- 280 rencontres avec les administrés afin de les informer et de les sensibiliser sur le tri.

2 ambassadeurs de tri ont passé plus de 40 h sur un secteur défini en amont et, grâce à leur intervention et sensibilisation sur la fin de l'opération nous avons pu noter une amélioration de tri sur 90% des bacs contrôlés.

Nouveau schéma de collecte :

Dès octobre, le service de collecte a évolué dans un premier temps sur les 11 communes du sud de la collectivité (Bélarça, Campagnan, Le Pouget, Plaissan, Popian, Pouzols, Puilacher, Saint Bauzille de la Sylve, Saint Pargoire, Tressan, Vendémian) avec pour objectif final de diviser par deux en 5 ans la quantité de déchets enfouis sur le territoire du SCH.

Notre prestataire a réalisé une enquête de dotation entre septembre et octobre (soit 7 semaines). Elle permet d'informer du nouveau schéma de collecte, des nouvelles fréquences, de sensibiliser au tri, référencer les bacs existants, de recenser les adresses, de recueillir le nombre de personne par foyer afin d'adapter la dotation du bac ou remise d'un badge, permet la création d'une base de données pour la gestion des bacs.

7 014 foyers concernés dont :

- ⇒ 5 041 en pavillonnaire
- ⇒ 1 594 en centre-ville
- ⇒ 379 en écarts.

L'unité Parc Véhicules

- 20 véhicules en gestion
- 131 250 litres de Gasoil distribués

L'unité Collecte

- 241 640 km parcouru pour la collecte des déchets
- 10 véhicules sillonnent chaque jour

Résorption des points noirs

Marche arrière, stationnement gênant, positionnement des bacs, circulation domaine privé, aménagement d'aires de retournement, aménagement de points de regroupement, surcharge des véhicules, entretien des voies de circulation.

Grâce à un travail réalisé en lien avec les communes lors de la mise en place du nouveau schéma de collecte sur les 11 communes du sud de la collectivité, plus de 80 % des points noirs ont été résolus.

Participation aux manifestations

Participation à 143 manifestations avec prêt de matériels de tri et participation de nos ambassadeurs afin de sensibiliser et informer sur les gestes de tri.

95%

DES RECETTES
PROVIENNENT
DE LA TEOM

4 096 160 €

CONTRIBUTION
CCVH AU
SYNDICAT
CENTRE HERAULT



7 109 888.00 €

Montant de la TEOM



Dépenses de fonctionnement 7 221 256.76 €

Dépenses d'investissement 674 413.86 €

Le service Gestion Déchets Ménagers c'est aussi :

- 1 Responsable de service
- 1 Assistante de direction
- 3 Chefs d'unité
- 25 Chauffeurs – ripeurs titulaires
- 12 Chauffeurs – ripeurs contractuels
- 4 Ambassadeurs de tri
- 1 gestionnaire base de données contractuel
- 1 gestionnaire logistique
- 1 agent entretien du parc
- 3 Mécaniciens



L'unité Relation Usagers

- 25 235 km parcouru pour les livraisons
- 2 314 livraisons de bacs et

Synthèse du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service



Déchets Ménagers – 2023 -

28 Communes
composent le territoire



41 785

Habitants au 01/01/2023

Croissance démographique :

+ 1.88 % entre 2022 et 2023

1.6 Million

de bacs collectés
par an
soit

30 782

bacs par
Semaine



18 167

Ménages

32 réclamations de collecte pour 30 782 bacs collectés par semaine soit **1** réclamation de collecte tous les **961** bacs collectés.

Les réclamations de collecte ont fortement augmenté (+90 %) suite à la mise en place du nouveau schéma de collecte et l'arrêt de la collecte des végétaux.

(Plus 1 500 réclamations de collecte sur octobre, novembre, décembre.)

7000 Tonnes

Soit 168 kg/hab/an

- 6% par rapport à 2022

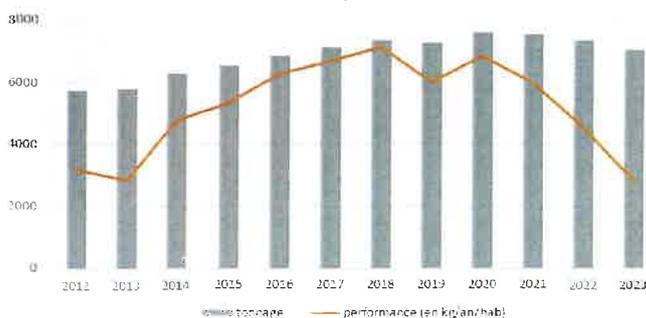


1595 Tonnes

Soit 38 kg/hab/an

- 9 % par rapport à 2022

Ordures ménagères résiduelles



Biodéchets

